

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2017

Réf. : CR2017-05
Date : 04/07/2017

Nombre de Conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 8

Date de convocation du conseil municipal : 8 juin 2017

Présents : Denis MAIRE, Catherine FRAISEAU, Raphaël SPINELLI, Pascal PLANTARD, Aurélie CATTEAU, Emilie CLERC-ROGUET, Pascale GUIGONNAT, Sylvain COLLIAT.

Absents excusés : Guilhem BEDOIAN, Georges DELEAVAL Marie-Dominique RYCKEBOER, Alexandre GROBEL, Véronique HUARD.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Pascal PLANTARD

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 9 MAI 2017

Approuvé à l'unanimité

3. DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS RECUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Néant

4. DÉLIBÉRATIONS

4.1 - Délibération portant sur la décision budgétaire modificative n°1.

L'opération d'un montant de 145 861 budgétée au compte 2041582-041 n'a pas lieu d'être. Il s'agit des travaux d'enfouissement de l'éclairage public qu'il convient d'imputer sur un autre compte :

La modification proposée est la suivante :

Section de Fonctionnement/Dépenses

Chapitre	Article	Débit	Crédit
041	2041582	-145 861 euros	I
Opérations patrimoniales	GFP : Bâtiments et installation		

Réf. : CR2017-05
Date : 04/07/2017

204 Subvention d'équipement versées	2041582 GFP : Bâtiments et installation	+ 145 861 euros	
--	---	-----------------	--

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la Décision budgétaire modificative présentée.

4.2 Délibération portant sur la modification du règlement du périscolaire

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition des modifications et ajouts du règlement de la restauration scolaire :

Chapitre : FONCTIONNEMENT (page 2 du règlement) :

« Déroulement des temps d'accueil

Les familles ayant des enfants scolarisés dans les écoles de Juvigny **et** de Saint-Cergues, peuvent déposer les élèves de Juvigny dès 8h15 à la garderie du matin et ceci à titre gratuit. »

Chapitre : FACTURATION (page 3 du règlement) :

« Le quotient familial est calculé à l'inscription, un barème tarifaire est appliqué sur l'année scolaire entière sans mise à jour possible. »

Le Conseil Municipal,

Après avoir débattu :

- **APPROUVE** à l'unanimité la modification du règlement,
- **DIT** que Le règlement ainsi modifié sera applicable dès la rentrée scolaire de septembre 2017,

4.3 Délibération portant sur la modification du règlement de la restauration scolaire

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de modifications et ajouts du règlement de la restauration scolaire :

Chapitre : MODALITE D'ADMISSION (page 1 du règlement)

Le service s'adresse aux enfants scolarisés sur Juvigny et Saint-Cergues.

Réf. : CR2017-05

Date : 04/07/2017

Chapitre : **FACTURATION** (page 3 du règlement) :

« Le quotient familial est calculé à l'inscription, un barème tarifaire est appliqué sur l'année scolaire entière sans mise à jour possible. »

Le Conseil Municipal,

Après avoir débattu :

- **APPROUVE** à l'unanimité la modification du règlement,
- **DIT** que Le règlement ainsi modifié sera applicable dès la rentrée scolaire de septembre 2017,

5. URBANISME

5.1. Permis de construire

Néant

5.2. Déclaration préalable

DP 074 145 17 H 0010 – Monsieur Julien PERROLAZ - 30, route des bois enclos – Création d'une place de stationnement – rehaussement de terrain.

DP 074 145 17 H 0011 – SCI la Rose représentée par Madame MUGNIER – 817, route de Paconinges – Division en vue de construire.

DP 074 145 17 H 0012 – Madame Virginie ALBEROLA – 156, route des Bois enclos – Changements des ouvertures porte et fenêtres.

6. ELABORATION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL

Présentation du document en annexe.

7. EXAMEN DES TRAVAUX, AMENAGEMENTS ET PROJETS EN COURS

- Dossier de la Savoie

Une commande a été passée auprès d'un maquettiste afin de faire réaliser les projets des candidats en maquette blanche au 1/333^{ème}. Une plaquette support représentant le périmètre du chef lieu à la mairie sera réalisée, dans laquelle seront intégrées les maquettes/projets des candidats.

Les candidats sont invités à passer une deuxième audition, ceci afin de permettre de redéfinir les espaces publics/privés, de préciser le partenariat avec la SA Mont-Blanc et les conditions

Réf. : CR2017-05

Date : 04/07/2017

de financement. Elles auront lieu en comité restreint compte tenu des sujets techniques qui seront abordés.

Les offres finales devraient être envoyées par les candidats pour la mi-septembre.

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre des aides à la pierre qui sont mises en place en place sur le territoire de l'agglo, pour qu'une opération soit éligible, le nombre de PLAI doit représenter 40 % des logements sociaux. Ce qui requestionne la programmation.

- Aménagement des trottoirs route de Paconinges

L'avant projet vient d'être reçu en mairie. La section 1 (Mairie/Prinvert) pour un montant de 214 913.50 euros HT sera priorisée sur la section 2 (Prinvert/carrefour des Groulines-Paconinges) Mais avant cela, un important travail sur le foncier doit être effectué.

Ce document sera transmis au CME qui est à l'origine du projet.

- Aménagement des trottoirs route de la Plantaz

Les travaux (ou la notification ?) doivent débiter avant la fin de l'année afin d'être éligible à la subvention demandée.

8. RÉUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- **Commission scolaire :**

Règlements : Il a été décidé d'apporter quelques modifications aux règlements. Celles-ci portent sur les horaires d'accueil du périscolaire du matin, le calcul du quotient familial et l'accueil à la cantine des enfants scolarisés à Saint-Cergues. (Voir les délibérations).

Restauration scolaire : Le marché de service prend fin prochainement. Un rendez-vous est fixé avec la société LEZTROY, prestataire de service, pour faire un bilan des 3 années passées et aborder la rentrée 2017/2018.

Dérogation scolaire : les parents de l'enfant Sarah VERDAN- BOURLARD souhaitent que leur fille reste scolarisée à Lucinges malgré l'emménagement de la maman sur la commune de Juvigny. La commission n'a pas statué sur cette demande mais elle souhaite que la situation familiale soit prise en compte. Depuis la commission, des renseignements ont été pris par le secrétariat. Un élève qui a entamé un cycle scolaire peut le terminer sans dérogation scolaire.

Gestion de la salle communale : La location de la salle génère souvent du travail supplémentaire au service animation. Celle-ci n'est pas toujours rendue en ordre et propre. Il est décidé que les clés seront désormais données aux locataires par le secrétariat. A cette occasion, un rappel du règlement devra être fait. Il est proposé également d'établir une liste des tâches à effectuer.

Gestion de la salle du haut : La MJC souhaite y donner des cours de dessin. Cette demande est acceptée sous condition que la salle soit rendue propre et sans possibilité d'y stocker du matériel.

Contrat animateur : le contrat de Mathilde SOLERE prend fin en août 2017. Les retours sur son travail sont satisfaisants. Il est décidé de renouveler son contrat pour une année supplémentaire.



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2017

Réf. : CR2017-05

Date : 04/07/2017

Réforme des rythmes scolaires : Les communes de l'agglo se sont entendues pour maintenir l'organisation telle qu'elle existe dans chaque commune pour une année supplémentaire. Une remise en question sera envisageable lorsque des précisions sur la réforme seront apportées.

9. QUESTIONS DIVERSES

- Départ de la directrice de l'école

Un pot de départ est organisé à l'école le 30 juin à 18h30.

Il a été proposé aux parents d'élèves d'apporter de quoi manger. Le conseil municipal propose d'offrir les boissons et le buffet.

- Charte graphique

La dernière version est validée par le conseil. Il conviendra de faire le point sur les différents types de support pour la mettre en application.

- Gestion des déchets sur les espaces publics

Il a été constaté que les Points d'Apport Volontaire font souvent l'objet de dépôt volumineux et sont souvent sales. De même, des déchets sont régulièrement déposés sur le haut de la route des bois enclos (vers la barrière).

Le conseil se questionne sur la pertinence de mettre en place des caméras de surveillance pour dissuader ces agissements. Le coût l'installation d'une caméra autonome ou branchée sur l'éclairage public s'élève à environ 2000 euros. Il conviendra de demander à la police municipale les conditions d'utilisation de ces caméras notamment concernant le droit d'accès aux images et à la conservation de celles-ci.

Le secrétaire,

Pascal PLANTARD

- **Prochain conseil municipal : 25 juillet 2017**

Fin du conseil municipal : 22h45



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2017

Réf. : CR2017-05

Date : 04/07/2017

Signatures

Denis MAIRE

Catherine FRAISEAU

Raphaël SPINELLI

Sylvain COLLIAT

Aurélie CATTEAU

Pascale GUIGONNAT

Emilie CLERC-ROGUET